

Réponse à l'essai "Quel régime politique pour la Guinée ?" du Pr Bano Barry [Par Sylla, Aboubacar Sidiki Amara]

écrit par GuineePolitique© | 21 mars 2023



Point de vue

Sylla, Aboubacar Sidiki Amara[\[1\]](#) [*Doctorant en Science politique à l'Université de Montréal*]

La refondation du système politique et du système partisan de la Guinée – contributions au débat

Quel régime politique pour la Guinée ?

L'essai de Barry[\[2\]](#) est une invitation à la refondation du système politique et du système partisan guinéen. Il porte sur l'analyse de « la primauté du président sur toutes les institutions et [, la primauté] (...) des partis politiques sur le jeu politique avec le monopole de la candidature aux

élections nationales et un système électoral dont les deux tiers des députés sont élus au travers d'une liste nationale » [\[3\]](#). Les origines de cette pratique se situeraient dans les dispositifs de l'article 25 des différentes constitutions guinéennes de 1958, de 1982, de 1990, de 2010 et de 2020 [\[4\]](#).

Ensuite, l'auteur explore la question ethnique à travers une approche instrumentaliste. Il reproduit ici la thèse de sa thèse selon laquelle, la mobilisation de l'identité ethnique est un manœuvre essentiellement politique des élites politiques guinéennes dans le seul but d'accéder aux ressources de l'État [\[5\]](#).

De ces constats découlent plusieurs propositions entre autres : l'adoption d'un système de ticket aux élections présidentielles pour élire le président et le vice-président. Une mandature de sept ans (unique ou renouvelable). Un scrutin majoritaire aux élections à un tour –fortement inspiré du modèle ghanéen – pour pallier la primauté du président et des chefs de partis et surtout à l'instrumentalisation de l'identité ethnique [\[6\]](#).

Lire: [Quel régime pour la Guinée?](#)

Nous souhaitons revenir sur quelques éléments dans ses propositions. Il ne s'agit pas là de remettre en question ou de discuter de toutes les propositions de l'auteur, tant s'en faut. Par la suite, je vais proposer des alternatives inspirées des expériences d'autres régions du monde qui pourraient intéresser les ingénieurs électoraux guinéens.

Les origines constitutionnelles de la primauté du président et des chefs de partis politiques.

Sur ce point je partage le constat. En effet, la suprématie du chef de l'État a bel et bien été consacrée dans les

constitutions guinéennes de 1958, 1982, 1990, 2010 et 2020. Toutefois, il est confusion entre les causes et les effets, ce qui peut conduire à faire des prescriptions contreproductives.

Le fait que ces constitutions, en l'occurrence celle de 1958 octroie dans son article 25 une primauté au président est d'une part, le résultat de la victoire du PDG-RDA sur les autres partis politiques à l'issue des luttes politiques entre 1939 et 1958. D'autre part, cet article informe sur le renoncement de la compétition politique au nom de l'unité nationale. Les périodes de lutte pour l'accession à l'indépendance ont été une expérience démocratique dans laquelle le pouvoir de décision revenait davantage à la base qu'au sommet dans nombre d'organisations politiques. Par exemple, c'est la base du PDG-RDA qui a poussé Sékou Touré à s'opposer à la fédération française de 1958. Et, c'est cette base de masse qui non seulement définissait les objectifs politiques du PDG-RDA, mais aussi et surtout façonnait les méthodes d'organisation, en utilisant des chansons, des symboles et des uniformes pour promouvoir le parti au sein d'une population largement analphabète [\[7\]](#). Plusieurs analyses peuvent être tirées de cette observation. Une d'entre elles est que l'expérience démocratique n'est pas étrangère aux Guinéens. Quand la démocratie est compétitive, il y a moins le risque de la primauté ou la concentration du pouvoir auprès d'une seule personne. La compétitivité politique à cette période a permis de transcender les clivages ethniques et de faire des campagnes politiques sur des enjeux autres que l'ethnicité. Le clivage politique s'était transformé entre les progressistes et les conservateurs (Schmidt 2005 ; 2007).

Par conséquent, l'article 25 de la constitution de 1958 témoigne de la défaite des partis d'opposition et de l'ambition de Sékou Touré (et des autres présidents) de tenir l'essentiel du pouvoir politique [\[8\]](#). Ce n'est donc pas la « prépondérance absolue du président de la République [qui,] a contribué à affaiblir pratiquement toutes les autres

institutions ou à les inféoder à une personne »[\[9\]](#). Dans le cas de la Guinée, la prépondérance du président est une des conséquences de la disparition des organisations politiques, notamment les partis et les syndicats. Il serait donc essentiel pour lutter contre un présidentielisme fort qu'il y ait, au-delà de la séparation des pouvoirs, des organisations politiques, des partis politiques, des syndicats très puissants et compétitifs.

Brouiller ou consacrer le repérage ethnique ?

Pour brouiller le repérage ethnique, dit-il, la Guinée devrait se doter d'un système de ticket aux élections présidentielles. Ainsi, les candidats choisiront les colistiers dans une autre communauté, ce qui rendrait impossible l'étiquetage ethnique de ces derniers[\[10\]](#). Le risque dans ce cas de figure est que le mariage, président vice-président issu de différentes ethnies, soit perçu par la population comme une coalition entre deux ethnies pour accéder au pouvoir. Ce qui n'est nullement différent de la situation actuelle du pays, il suffit de regarder la composition du sommet des partis politiques. L'asymétrie démographique entre les groupes ethniques fera que les coalitions se forment entre les groupes ethniques relativement majoritaires.

Sachant qu'en soi les partis ethniques ne sont ni bons ni mauvais pour la démocratie[\[11\]](#). M'est avis que la mobilisation de l'identité ethnique dans la vie politique et sociale dans le contexte guinéen est problématique. (Cette problématique renseigne-t-elle sur l'avortement ou l'échec du projet de construction de la nation ?). Pour cause, nos identités sont source de discriminations dans l'accès aux services publics – dépendamment de, qui est au pouvoir et de, qui est à la tête du ministère – et dans la vie de tous les jours.

L'on sait que les politiques, et les institutions ont une

grande responsabilité dans cette situation. D'où la nécessité d'agir à ce niveau. Une des stratégies permettant d'atténuer la saillance de l'identité ethnique dans la vie politique et sociale serait la mise en place d'un système qui favorise la formation des partis politiques sur d'autres enjeux que l'ethnie. Notamment, la classe sociale, l'idéologie, la corruption, le népotisme, le développement, l'économie, etc. C'est à ce niveau que l'ingénierie électorale nous sera d'une grande utilité.

Sur le système électoral et l'ethnicité.

La question qui sous-tend les débats académiques sur le choix entre le système proportionnel, le système majoritaire et le système mixte est l'équilibre entre la démocratie (au sens de représentation égale de tous dans les instances politiques) et/ou la stabilité politique et institutionnelle. Les deux ne sont forcément pas exclusifs.

Le système majoritaire réduit-il l'instrumentalisation de l'identité ethnique ?

L'influence du système électoral sur la mobilisation de l'identité ethnique fait débat dans la littérature et demeure problématique[\[12\]](#). L'argument traditionnel concernant l'ethnisation de la vie politique des pays à forte diversité ethnique était que, dans les systèmes majoritaires, pour être plus précis, les systèmes uninominaux, contrairement aux systèmes proportionnels, atténuaient l'exacerbation de l'ethnicité dans la vie politique lors des élections[\[13\]](#). Pour cause, les systèmes majoritaires induisent vers le dualisme dans les circonscriptions électorales[\[14\]](#) obligeant les partis qui veulent obtenir une majorité, d'aller au-delà d'un

électorat strictement mono-ethnique en formant des coalitions, qui contribueraient à réduire le nombre de partis politiques [\[15\]](#).

Cependant, à regarder de plus près, les systèmes majoritaires conduisent à une représentation inégale des membres de la société au sein des organes représentatifs. Parce que dans les États où le vote est ethnique et où il y a des groupes ethniques relativement majoritaires, les systèmes majoritaires contribuent à l'exclusion des groupes minoritaires [\[16\]](#). De plus, contrairement à l'argumentaire traditionnel sur le caractère nuisible des systèmes proportionnels dans les pays à forte diversité ethnique, les études récentes soulignent que les systèmes proportionnels contribuent moins à l'ethnisation de la compétition électorale. En effet, dans la mesure où, dans les pays à forte diversité ethnique, les systèmes proportionnels facilitent la formation de plusieurs partis politiques qui, en ciblant les membres d'un même groupe ethnique, divisent le groupe et, ce faisant, obligent les partis à trouver d'autres thèmes de démarcation que l'identité ethnique [\[17\]](#). Ainsi, l'étude de Fox (2018) sur l'Indonésie souligne l'effet du passage d'un système proportionnel à un système majoritaire, sur la politisation de l'identité ethnique. Ce passage a contribué à ce que les candidats recourent à leurs identités ethniques dans leurs circonscriptions électorales afin de recueillir plus de voix [\[18\]](#).

Sur le Ghana

Barry soutient un système partisan stable comme au Ghana, en affirmant qu'« on sait que le scrutin majoritaire contribue fortement à une bipolarisation de l'expression du suffrage politique [...] Donc la mesure la plus simple et la moins sujette à discussions pour réduire le nombre de partis politiques est la mise en place d'un système indirect au

travers de l'utilisation du système électoral majoritaire à un tour ». Il est vrai que le Ghana a un système partisan stable, institutionnalisé. Il est aussi vrai qu'il a un système majoritaire. Toutefois, cette stabilisation est moins liée au mode de scrutin majoritaire qu'à la nature du régime autoritaire qui a accompagné le processus de démocratisation. Les pays avec un régime autoritaire fort ayant réussi à incorporer les élites locales puissantes ont pu contrôler la participation politique et ont déterminé l'agenda de la transition, ce qui a influencé les formations des partis politiques, les règles du jeu politique et le système partisan, lors des élections fondatrices [\[19\]](#). Par ailleurs, la stabilisation, l'institutionnalisation du système partisan n'a pas du tout empêché la saillance de l'identité ethnique dans la vie politique [\[20\]](#).

Quel système électoral pour la Guinée ?

Dans cette dernière partie, les différents points soulevés ci-dessous seront des invitations à la prise en compte d'autres exemples certes lointains, mais riches en leçons pour surmonter la saillance de l'ethnicité dans la vie politique guinéenne.

Les propositions ici seront inspirées des expériences récentes des sociétés multiethniques, comme la Guinée, qui ont réussi à contraindre les partis à mobiliser d'autres enjeux que l'ethnicité tout en les incitant à collaborer.

Les ingénieurs électoraux pourraient exiger les enregistrements transrégionaux des partis comme c'est le cas des pays de l'Amérique latine notamment, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Nicaragua, le Honduras, le Mexique et le Pérou. De même, ils peuvent exiger les seuils interrégionaux dans la formation des partis politiques. La Turquie et des pays d'Asie du Sud-Est tel que les Philippines,

la Thaïlande et l'Indonésie peuvent servir d'inspiration aux ingénieurs électoraux guinéens.

L'Indonésie peut être une référence pour les ingénieurs guinéens. En effet, c'est l'un des pays les plus vastes et les plus complexes de par sa composition ethnique. Il s'était démarqué dans sa tentative d'ingénierie politique de son système partisan pour contrer le sécessionnisme ethnique et construire une démocratie stable[\[21\]](#). Les ingénieurs politiques de ce pays ont élaboré un ensemble complexe d'incitations et de restrictions au développement du système de partis. Par exemple, tous les partis politiques devraient démontrer qu'ils disposaient d'une base de soutien nationale avant de participer aux élections. En Guinée, l'on peut requérir des partis politiques de prouver qu'ils disposent d'une structure établie et fonctionnelle dans toutes les préfectures et les sous-préfectures. Chaque unité de ces structures devrait avoir un seuil minimum d'adhérents, lequel pourrait être déterminé après le recensement national de la population. Une telle disposition obligera les partis ou les candidats individuels à recueillir des soutiens dans différentes régions du pays.

Par ailleurs, les règles de financement des partis pourraient être utilisées comme incitatifs pour favoriser la candidature des femmes et remédier à leur sous-représentation dans les partis et dans la vie politique. La Papouasie Nouvelle-Guinée serait à cet égard une source d'inspiration intéressante. Dans ce pays, les partis qui présentent des candidates aux élections récupèrent une grande partie de leurs dépenses électorales[\[22\]](#). Un tel aménagement dans un système où le financement des partis se fait seulement par la cotisation de ses membres et les subventions de l'État, tous les partis auront intérêt à présenter des femmes aux élections étant donné que les financements des membres ne seront pas suffisants pour faire campagne.

Une autre innovation du système électoral pourrait être la

mise en commun des votes qui permettra aux électeurs de classer les candidats par ordre d'importance. Ensuite ces votes seront transférés en fonction de ces classements. Ces systèmes peuvent encourager la coopération entre les partis en rendant les politiciens de différents partis réciproquement dépendants des votes de transfert de leurs rivaux.

Ce papier est une contribution aux débats sur la refondation politique de la Guinée. Il s'inscrit dans la lignée des dialogues et propositions des citoyens de tout bord, mais plus précisément des chercheurs.



Sylla, Aboubacar Sidiki Amara *Doctorant en Science politique à l'Université de Montréal*

NOTES

[\[1\]](#) Doctorant en Science politique à l'Université de Montréal.

[\[2\]](#) Je résume certaines grandes lignes de l'essai. Néanmoins pour une mise en contexte j'exhorte les lecteurs qui n'ont pas encore lu cet essai de cliquer sur la suivante référence : Alpha Amadou Bano Barry, « Quel régime pour la Guinée ? », *Mosaiqueguinee.com* (blog), 27 février 2023, <https://mosaiqueguinee.com/quel-regime-pour-la-guinee-par-pr-alpha-amadou-bano-barry/>.

[3] Barry.

[4] Barry.

[5] A. Amadou Bano Barry, *Les violences collectives en Afrique: le cas guinéen*, Études africaines (Paris ; L'Harmattan, 2000).

[6] Barry, « Quel régime pour la Guinée ? »

[7] Schmidt, *Mobilizing The Masses: Gender, Ethnicity, and Class in the Nationalist Movement in Guinea, 1939-1958*, Annotated edition (Portsmouth, NH: Heinemann Educational Books, U.S., 2005); pour comprendre les dynamiques politiques avant l'indépendance cet autre ouvrage est du même auteur est d'une richesse inégalée:

Elizabeth Schmidt, *Cold War and Decolonization in Guinea, 1946-1958*, Western African Studies (Athens: Ohio University Press, 2007).

[8] Cette concentration du pouvoir s'explique en partie de l'ambition des chefs d'État de l'Afrique à cette époque de vouloir construire une nouvelle nation avec une identité commune et unique. La phrase « Que la Nation guinéenne est née de l'État » s'inscrit dans cette logique. Voir dans le contexte africain après les indépendances : Daniel Bourmaud, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée* 13, n° 4 (2006): 625-41. Christof Hartmann, « Managing Ethnicity in African Politics », in *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, par Christof Hartmann (Oxford University Press, 2019) ; Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective* (New Haven: Yale University Press, 1994).

[9] Barry, « Quel régime pour la Guinée ? »

[10] Barry.

[11] Voir à ce propos les articles: Jan Rovny, « Antidote to Backsliding: Ethnic Politics and Democratic Resilience », *American Political Science Review*, 23 janvier 2023, 1-19; Anika Becher et Matthias Basedau, « Promoting Peace and Democracy Through Party Regulation? Ethnic Party Bans in Africa », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY: Social Science Research Network, 1 janvier 2008) ; Jóhanna Kristín Birnir, *Ethnicity and Electoral Politics* (Cambridge: Cambridge University Press, 2006).

[12] Les arguments déployés dans cette partie sont issus de mon mémoire de maîtrise : Aboubacar Sidiki Amara Sylla, « Institutionnalisation du système partisan à l'épreuve des partis ethniques en Afrique subsaharienne. Étude de cas de la Guinée. » (Mémoire de maitrise 2, Grenoble, Sciences Po Grenoble, 2021).

[13] VAN EVERA, Stephen. Hypotheses on Nationalism and War. *International Security*. 1994, Vol. 18, n° 4, p. 1-35 ; James R Scarritt et Shaheen Mozaffar, « The Specification of Ethnic Cleavages and Ethnopolitical Groups for the Analysis of Democratic Compe », 1999, 1-37.

[14] Maurice Duverger, *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Académique (Paris: Presses de Sciences Po, 1950).

[15] ORDESHOOK, Peter C. et SHVETSOVA, Olga V. Ethnic Heterogeneity, District Magnitude, and the Number of Parties. *American Journal of Political Science*. [Midwest Political Science Association, Wiley], 1994, Vol. 38, n° 1, p. 100-123 ; CLARK, William Roberts et GOLDER, Matt. Rehabilitating Duverger's Theory: Testing the Mechanical and Strategic Modifying Effects of Electoral Laws. *Comparative Political Studies*. Août 2006, Vol. 39, n° 6, p. 679-708. ; SELWAY, Joel Sawat. The Measurement of Cross-cutting Cleavages and Other Multidimensional Cleavage Structures. *Political Analysis*.

Cambridge University Press, Ed 2011, Vol. 19, n° 1, p. 48-65.

[16] LIJPHART, Arend. Constitutional Design for Divided Societies. *Journal of Democracy*. 2004, Vol. 15, n° 2, p. 96-109.

[17] John D. Huber, « Measuring Ethnic Voting: Do Proportional Electoral Laws Politicize Ethnicity? », *American Journal of Political Science* 56, n° 4 (2012): 986-1001.

[18] FOX, Colm. Candidate-centric systems and the politicization of ethnicity: evidence from Indonesia. *Democratization*. Routledge, Octobre 2018, Vol. 25, n° 7, p. 1190-1209.

[19] Rachel Beatty Riedl, *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa* (Cambridge: Cambridge University Press, 2014), p.12.

[20] Nicholas Cheeseman et Robert Ford, « ETHNICITY AS A POLITICAL CLEAVAGE », *Afrobarometer Working Paper.*, 2007, 1-41; Matthias Basedau et Alexander Stroh, « How Ethnic Are African Parties Really? Evidence from Four Francophone Countries », *International Political Science Review* 33, n° 1 (2011): 5-24 ; Riedl, *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa*; Staffan Lindberg et Minion Morrison, « Are African Voters Really Ethnic or Clientelistic? Survey Evidence from Ghana », *Political Science Quarterly* 123 (12 septembre 2007).

[21] Benjamin Reilly, « Political Engineering and Party Politics in Conflict-Prone Societies », *Democratization* 13, n° 5 (1 décembre 2006): p.817.

[22] Reilly, « Political Engineering and Party Politics in Conflict-Prone Societies ».

